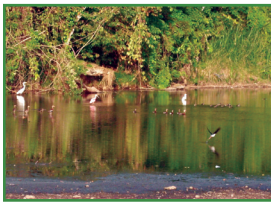


Examen de portefeuilles-pays du FEM : Costa Rica (1992-2005)



De fin 2005 à avril 2006, le Bureau de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a entrepris une évaluation de l'appui du FEM au Costa Rica. C'est la première fois qu'une telle évaluation était réalisée au niveau d'un pays et de la totalité de l'aide nationale du Fonds, tous programmes et Agents d'exécution confondus. Le Conseil avait en effet demandé au Bureau d'examiner les activités financées par le FEM à l'échelle nationale pour réunir des informations lui permettant de situer ces activités par rapport au programme de développement durable du pays considéré, à ses stratégies et priorités, et au mandat du Fonds. L'étude pilote sur le Costa Rica visait à déterminer si ce nouveau type d'évaluation pouvait être appliqué à d'autres pays à l'avenir. Le Costa Rica a été retenu pour plusieurs raisons, notamment la multiplicité des domaines couverts par le portefeuille, des formes d'aides du FEM et des Entités d'exécution associées aux différents projets. A ces raisons venait s'ajouter l'existence d'une grande masse d'informations sur l'expérience du pays dans le domaine de l'environnement.

Cet examen portait sur un portefeuille composé de 12 projets financés par le FEM à hauteur d'environ 32 millions de dollars entre 1992 et 2005, et d'un Programme de microfinancements déjà ancien (5,08 millions de dollars). Huit de ces projets étaient achevés et quatre en cours d'exécution au moment de l'examen. Le projet de rapport a été présenté aux acteurs nationaux gouvernement, Entités d'exécution du FEM, organisations non gouvernementales et autres membres de la société civile. Leurs réactions ont été répercutées dans le rapport d'évaluation finale.

Conclusions

Conclusions du portefeuille

Les financements du FEM aident à atteindre les objectifs environnementaux nationaux du programme du pays. Le portefeuille de projets s'inscrit dans le droit fil des plans de développement et des stratégies en matière d'environnement du pays. Il ressort de l'analyse de la genèse du portefeuille et des résultats des projets achevés que le Costa Rica a totalement

repris à son compte les projets financés par le FEM et les a intégrés à son programme national. Plusieurs des projets achevés ont eu un effet d'entraînement et ont été transposés.

L'aide du FEM pourrait avoir une plus grande incidence sur la contribution du pays à l'amélioration de l'environnement mondial. Le Costa Rica n'a pas clairement défini en quoi il pouvait contribuer à l'amélioration de l'environnement mondial. Il dispose pourtant des capacités et des informations nécessaires, comme le montre le travail réalisé pour élaborer son plan-programme de 2000 sur la biodiversité pour le compte du FEM. Une telle définition permettrait d'aligner plus efficacement la mission de l'institution sur les priorités et les projets du pays. Bien que ne demandant pas aux pays de définir un secteur d'activité bien déterminé sur lequel il concentrera ses interventions, le FEM privilégie surtout la biodiversité au Costa Rica (près de 70 % des financements engagés dans le pays) et met peu l'accent sur la dégradation des sols ou sur les zones marines et côtières, par exemple.

Résultats du portefeuille

L'aide du FEM au Costa Rica a eu des effets positifs sur le patrimoine écologique mondial et est dans le droit fil de la mission de l'institution. L'évaluation met en évidence de nombreux succès remportés sur plusieurs fronts, à savoir :

- Préservation de la biodiversité grâce aux programmes de gestion des zones protégées et à la rémunération des services écologiques, et réduction des émissions de dioxyde de carbone grâce à l'exploitation de l'énergie éolienne
- Effet d'entraînement et potentiel de transposition des projets de mise en valeur de l'énergie éolienne, des mécanismes de rémunération des services écologiques, et du plan national de mise en œuvre en application de la Convention sur les polluants organiques persistants
- Amélioration de la viabilité institutionnelle de l'Institut national pour la préservation de la biodiversité et du Fonds national pour la sylviculture, et renforcement des capacités en matière de gestion des zones protégées, de taxinomie, de rémunération des services écologiques et d'exploitation de l'énergie éolienne

Effacité du portefeuille

- La durée de préparation et d'approbation des projets est très variable d'un projet à l'autre. L'évaluation n'a mis en évidence aucun obstacle commun à tous les projets sur ce plan.
- Les mécanismes existants pour suivre la préparation des projets et les négociations sont généralement très limités et les parties prenantes à ces processus à l'échelon national n'y ont pas accès directement. Cette situation est particulièrement gênante avant l'entrée des projets dans le portefeuille des activités en préparation, et après leur approbation par le Conseil.
- Les informations sur le fonctionnement du FEM (procédures de soumission des projets, conditions à remplir, décisions du Conseil, etc.) sont difficiles d'accéder et manquent de clarté, ce qui est parfois source de confusion pour les acteurs du FEM.
- Le Costa Rica commence à se préparer à l'entrée en vigueur du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) du FEM, avec toutefois un peu de retard, en remédiant à quelques faiblesses telles que la coordination entre les différentes institutions concernées et la hiérarchisation des projets à présenter.

Recommandations

À l'adresse du Conseil

- Poursuivre les examens de portefeuilles-pays pour accroître la masse d'informations sur l'aide du FEM au niveau national.
- Évaluer les projets régionaux en Amérique centrale, la méthode appliquée pour les examens de portefeuilles-pays se prêtant mal à l'analyse des projets régionaux.
- S'employer plus activement à améliorer la transparence du processus d'approbation des projets, notamment à l'échelle nationale.
- Améliorer les mécanismes d'information en place, et plus particulièrement le site web du FEM, afin de rendre accessibles aux pays certaines informations essentielles sur le fonctionnement de l'institution. Dans l'état actuel des choses, il est difficile d'établir que l'information est la plus récente et correspond aux décisions du Conseil.

À l'adresse du Gouvernement costaricain

- Définir expressément la contribution potentielle du pays à l'amélioration de l'environnement mondial, et en tenir compte pour établir l'ordre de priorité des projets qui seront soumis au FEM pour financement. À cette fin, le Costa Rica doit

adopter une stratégie axée sur les possibilités qu'offre son patrimoine environnemental et sur ses stratégies nationales en matière d'environnement et de développement.

- Accélérer l'adaptation du pays au nouveau régime instauré par le DAR. À cette fin, il convient d'adopter de nouveaux mécanismes institutionnels pour définir les affectations prioritaires de ces ressources limitées, surtout lorsque le pays est soumis au régime de l'allocation collective, comme dans le cas du Costa Rica pour ce qui est du domaine d'intervention «changements climatiques».

Suivi

Ayant examiné cette évaluation à sa 28^{ème} réunion tenue en juin 2006, le Conseil a demandé au Bureau de l'évaluation de poursuivre les examens de portefeuilles-pays, en appliquant des critères transparents à la sélection des pays à évaluer et en restant dans les limites du budget qu'il a approuvé pour le Bureau. Le Secrétariat du FEM a été chargé de prendre des mesures pour améliorer les mécanismes d'information en place et plus particulièrement le site web du FEM, afin de rendre accessibles aux pays certaines informations essentielles sur le fonctionnement de l'institution.

Au mois de juin 2007, le Bureau de l'évaluation avait réalisé deux autres examens de portefeuilles-pays (Philippines et Samoa). Il se propose de réaliser quatre nouvelles évaluations en Afrique durant 2007 et 2008. Il prévoit en outre d'en réaliser deux autres dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient et deux dans la région Europe de l'Est et Asie centrale d'ici la fin de 2010. Les renseignements sur le mode de sélection des pays et le cadre de référence général des examens de portefeuilles-pays du FEM ont été placés sur les pages web du Bureau de l'évaluation du FEM.

Le Bureau de l'évaluation du FEM est une entité indépendante qui rend compte directement au Conseil du FEM et a pour mandat d'évaluer les programmes et priorités des différents domaines d'intervention du FEM.

Le document GEF *Country Portfolio Evaluation: Costa Rica (1992–2005)* (Evaluation Report No. 32, 2007) a été placé sur les pages web du Bureau de l'évaluation du FEM (www.thegef.org, rubrique Evaluation Office, Publications). Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter le Bureau de l'évaluation du FEM (gefevaluation@thegef.org).